



Compte rendu Comité technique ministériel du 20 mars 2019 (1)

20 mars 2019

Le comité technique ministériel s'est réuni le 20 mars sous la présidence de Philippe Mérillon, Secrétaire général adjoint.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Valérie Clément, Franck Caussials, Olivier Lapôtre et Annick Pinard.

En introduction Philippe Mérillon a indiqué que le point portant sur la feuille de route sociale était supprimé puisqu'un groupe de travail se réunirait sur ce sujet le 4 avril.

Approbation du règlement intérieur

Valérie Molère, cheffe du bureau des politiques statutaires et réglementaires, a présenté le projet issu du modèle interministériel de la DGAFP.

L'Alliance du Trèfle souhaite que les documents relatifs à l'ordre du jour soient bien envoyés 8 jours avant la séance comme prévu dans l'article 6. Elle souligne l'intérêt de l'article 21 qui prévoit que les suites données aux questions traitées sont examinées lors d'une réunion ultérieure.

Interrogé par les organisations syndicales sur la possibilité de centraliser les achats de titre de transport pour les élus et les experts, Philippe Mérillon a indiqué qu'il allait expertiser la faisabilité d'un achat centralisé au SG mais avec peu d'espoir compte tenu des effectifs.

Il souhaite que si plusieurs experts sont convoqués pour un point à l'ordre du jour, un seul expert s'exprime par organisation syndicale.

Le règlement intérieur a été approuvé par toutes les organisations syndicales.

Déclarations liminaires et réponses de l'administration

Voir déclaration liminaire de l'Alliance du Trèfle

Les réponses suivantes ont été apportées par l'administration.

Action publique 2022

Philippe Mérillon a indiqué qu'il ferait remonter les inquiétudes des organisations syndicales sur le projet de loi de transformation de la fonction publique qui doit être examiné au conseil des ministres le 27 mars.

Il affirme que le maintien des DDI n'est absolument pas remis en question, car les préfets ont besoin de disposer d'agents dont les compétences techniques sont reconnues.

Concernant les secrétariats généraux communs, le suivi interministériel prévu aura toute son importance. Le ministère est vigilant sur les compétences métiers mais n'est par contre pas opposé à une mutualisation si elle permet l'amélioration de la qualité de service.

Un groupe de travail sur la problématique des aides PAC et les relations SEA-ASP sera organisé prochainement.

Concernant la police unique de l'alimentation, la position du ministre est claire et a fait réagir. Les modalités restent à arbitrer. Philippe Mérillon a pris note du refus par certaines organisations syndicales de la constitution d'une agence.

ONF

Le ministre a pris des décisions permettant de retrouver la sérénité et il attend les résultats de la mission en cours.

Brexit

Philippe Mérillon a indiqué que la convocation en urgence d'un CTM pour le 1^{er} avril était conjoncturel. La France sera forcée de prendre des décisions si aucun accord n'est validé.

Les textes ne sont pas encore finalisés en interministériel et il lui a semblé plus honnête de regrouper l'ensemble des dispositifs le plus près possible du 29 mars. Les textes seront envoyés le plus tôt possible et un groupe de travail sera organisé le 28 mars.

Patrick Dehaumont, directeur général de l'alimentation, a évoqué une situation exceptionnelle, d'une complexité extrême.

La France, pays européen le plus concerné par les échanges avec le Royaume-Uni se prépare à un Brexit sans accord, car les espoirs s'amenuisent chaque jour. D'autres administrations (police de l'air et des frontières, douanes, transports maritime et aérien) sont également très concernées.

L'évaluation des besoins nécessaires est très compliquée : environ 180 ETP pour l'import et 90-100 ETP pour l'export, avec toujours des inconnues sur ce qu'exigera le Royaume-Uni (peut-être un simple enregistrement).

Pour l'importation, 80 % du trafic passera par Calais et Dunkerque avec des problèmes d'ordre public (migrants...). Beaucoup de réunions interministérielles sont organisées.

Après les 40 ETP votés en Loi de Finance Initiale, le MAA vient d'obtenir l'autorisation de recruter 100 ETP de plus, avec une montée en puissance afin d'être conforme au 1^{er} octobre 2019. Les formations sont en cours, 35 douaniers ont été formés aux contrôles sanitaires et phytosanitaires.

Un réajustement aura lieu en fonction de la réalité des flux.

Sur le plan sanitaire, le MAA n'a pas d'inquiétude car aujourd'hui tous les produits du Royaume-Uni circulent selon les exigences de l'Union Européenne. Cependant, en assurant la quasi totalité des contrôles pour l'UE, la France porte une responsabilité particulière.

Enseignement agricole

Philippe Vinçon, directeur général de l'enseignement et de la recherche, a indiqué que le plan pour l'inversion de la tendance à la baisse des effectifs des apprenants passait par une meilleure lisibilité des diplômes et des formations. Les remontées des organisations syndicales ont été transmises au ministère de l'éducation nationale. Un travail avec la DICOM est en cours sur la campagne de communication qui a débuté lors du Salon International de l'Agriculture.

Le ministère a peu de marge de manœuvre sur les réformes lancées par le ministère de l'éducation nationale (réforme du bac) et le ministère du travail (apprentissage), mais la marge restreinte est utilisée pour faire passer nos spécificités. Le schéma d'emploi est imposé.

Pour que l'enseignement agricole reste plus attractif, un travail est en cours sur le schéma national des formations et le plan « Enseigner à produire autrement » est relancé pour favoriser la transition écologique. Le lien entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur doit permettre de favoriser les apprenants de l'enseignement technique à continuer dans le supérieur. Il convient d'éviter l'autocensure et de développer le mentorat, la rénovation des diplômes et l'animation des territoires.

Concernant les personnels, les sujets restant à traiter sont notamment la gouvernance des établissements (davantage d'autonomie) et l'accompagnement des personnels.

Philippe Mérillon a conclu en indiquant que bien que le MAA soit un petit ministère, il portait des actions en interministériel du fait de la diversité importante des compétences de ses agents et était attendu dans la déclinaison du plan de transformation ministériel dans les territoires.

Points à l'ordre du jour

Approbation des procès-verbaux des CTM des 4 octobre et 22 novembre 2018

Les procès verbaux du CTM du 4 octobre 2018 et du CTM du 22 novembre 2018 ont été adoptés à l'unanimité avec une demande d'ajout de la part de l'Alliance du Trèfle sur celui du 22 novembre 2018.

Dérogation temporaire à l'article 3-1 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 pour le recrutement d'agents contractuels de nationalité non française

Servane Gilliers-Van Gysel, adjointe à la sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, a présenté le projet de décret.

Pour motiver cette dérogation, justifiée par le Brexit, l'administration considère que la compétence vétérinaire prime sur la nationalité et que les contrôles à l'importation relèvent de l'application de réglementations techniques.

Cette dérogation est temporaire, limitée à 2 ans et le nombre de vétérinaires de nationalité non française recrutés ne doit pas dépasser 20 % des effectifs.

Des travaux sont en cours avec le Conseil d'État.

L'Alliance du Trèfle considère que le sujet de fond, c'est à dire l'emploi de vétérinaires de nationalité non française, qui existe déjà au ministère, notamment dans les services vétérinaires d'inspection des abattoirs, doit être traité au-delà du sujet du Brexit.

Elle souhaite que le Conseil d'État soit consulté quant au périmètre précis de la dérogation, le Règlement 2017/625 sur les contrôles distinguant la prise de décision, qui relève de la prérogative de puissance publique, de la participation à des contrôles. En effet, la décision du douanier est directement liée au document signé par le vétérinaire. Le risque de contentieux existe pour les refus mais des contestations sont également possibles sur des décisions favorables.

Philippe Mérillon indique que l'analyse juridique conclut que la décision de souveraineté est prise par le douanier et pas le vétérinaire. Le Conseil d'État donnera son avis.

Pour Patrick Dehaumont, il n'y a pas de risque sanitaire majeur. En l'absence de solution, le risque porte sur l'ordre public. Or lors de l'offre de recrutement, la DRAAF Hauts-de-France a reçu 21 candidatures vétérinaires dont 16 étrangères.

L'Alliance du Trèfle indique qu'elle partage la préoccupation de l'administration sur la nécessité de recruter des vétérinaires en nombre suffisant.

L'administration précise que cette dérogation concerne uniquement les vétérinaires mais que des vétérinaires peuvent effectuer des contrôles phytosanitaires et signer des documents.

L'Alliance du Trèfle demande que le texte précise qu'il ne concerne que les vétérinaires, car la rédaction est plus large.

Philippe Mérillon indique que cette précision sera ajoutée dans le texte.

L'Alliance du Trèfle indique la dérogation est un sujet mais que le sujet de fond de l'attractivité de certains postes (rémunération et conditions de travail) reste à traiter comme tel. Il existe dans toute la France et concerne plusieurs dizaines de postes de vétérinaires et sera à nouveau évoqué lors du deuxième CTM (déclaration liminaire).

Pour Philippe Mérillon, le ministère n'a pas de difficulté à recruter des vétérinaires car les concours d'ISPV sont saturés. La problématique plus large d'attractivité de certains postes ou de certaines régions concerne tous les corps.

Patrick Dehaumont indique que des discussions sont en cours avec la nouvelle directrice de l'ENSV, pour développer l'attractivité au niveau des écoles vétérinaires.

Le vote a porté sur le projet de décret modifié pour préciser qu'il ne concernait que le recrutement de vétérinaires : l'Alliance du Trèfle s'est abstenue, considérant les enjeux du contexte particulier du Brexit, mais également la nécessité de traiter le problème de fond qu'elle a exposé.

Décret modifiant le décret n° 2014-625 du 16 juin 2014 fixant l'échelonnement indiciaire de certains corps et emplois du MAA

Valérie Molère a indiqué qu'il s'agissait de l'application de la seconde tranche du PPCR pour les directeurs d'EPL avec une augmentation de 5 points d'indice, acceptée par le Guichet Unique.

Les organisations syndicales ayant regretté l'absence de réel statut de corps pour les directeurs, Philippe Mérillon a indiqué que le MAA avait la volonté de faire aboutir une revalorisation des directeurs d'EPL cette année mais que la discussion était compliquée.

L'Alliance du Trèfle a émis un avis favorable.

Projet d'arrêté sur la procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte

Marie-Françoise Guilhemsans, conseillère d'État, présidente du collège de déontologie du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, a présenté le cadre juridique de protection des lanceurs d'alerte : Loi Sapin du 9 décembre 2016, Décret du 19 avril 2017 et arrêté du ministre dont le projet est soumis à l'avis du CTM de ce jour.

L'Alliance du Trèfle s'est dite favorable à cette démarche, mais elle estime que la rédaction de l'arrêté manque de clarté sur les étapes et les destinataires de l'alerte, et fait remarquer qu'elle n'évoque pas les 3 niveaux de signalement prévus par la loi. Elle demande si les opérateurs ont été sollicités pour savoir s'ils souhaitent accepter une procédure commune avec le ministère, et quel est leur retour.

Marie-Françoise Guilhemsans a indiqué que les contenus de la loi et du décret n'étaient pas repris dans l'arrêté. Le dispositif prévoit une présentation de tous les textes sur le site intranet (avec lien pour les opérateurs). Une information des agents est prévue ainsi qu'une communication.

La loi donne le choix d'alerter soit le référent alerte (c'est à dire le collège de déontologie), soit le supérieur hiérarchique. L'alerte du supérieur hiérarchique (direct ou indirect) est obligatoire en cas de conflit d'intérêt.

Pour elle en cas de conflit d'intérêt, c'est plutôt un conseil qui peut être demandé au collège de déontologie.

Le collège de déontologie, dont la composition a été publiée au JO, comprend quatre membres du CGAAER, le directeur des affaires juridiques et le chef du service des ressources humaines. Comme référent alerte, il fonctionnera avec un rapporteur et la présidente. Si un membre est impliqué, il ne siègera pas.

Pour Marie-Françoise Guilhemsans, la loi protège les lanceurs d'alerte. Le choix de faire appel au référent alerte les préserve et il est plus délicat de faire sortir l'alerte directement en utilisant la procédure « danger grave et immédiat ».

3 niveaux d'alerte existent :

- alerte du collège qui accuse réception et fixe le délai de réponse,
- à défaut de réactivité, le lanceur d'alerte peut s'adresser ailleurs à l'administration ou à la justice,
- en l'absence de réponse sous 3 mois, l'alerte peut être rendue publique, de même si le lanceur d'alerte a un doute sur les procédures mises en place par l'employeur.

Cet arrêté s'applique à toute personne travaillant dans les services du MAA (administration centrale, services déconcentrés et EPL). Les agents du MAA en poste dans les lycées maritimes qui relèvent du MTES ne sont pas concernés, par contre les infirmières, agents du ministère de la santé en poste dans les EPL, sont concernées.

La procédure est obligatoire pour tous les ministères et les agents des DDI ne sont pas concernés par cet arrêté spécifique au MAA.

L'administration vérifiera si les agents en DDI sont couverts et l'article du site précisera où ils doivent s'adresser.

Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines, a indiqué que les opérateurs étaient informés mais qu'ils attendaient la publication de l'arrêté. Certains opérateurs (FranceAgriMer, INAO, ODEADOM) ont souhaité se rattacher au collège de déontologie du ministère alors que l'ASP a un référent propre.

Marie-Françoise Guilhesmans a précisé que la saisie du collège de déontologie ne dispense pas de faire un signalement au titre de l'article 40 du code de procédure pénale (limité aux fonctionnaires, qui, dans l'exercice de leurs fonctions, ont connaissance d'un crime ou d'un délit). La saisie du référent alerte est plus large.

Compte tenu de la multiplicité de textes, différents sur certaines parties et redondants sur d'autres, l'Alliance du Trèfle souhaite une clarification à destination des agents. Elle demande la procédure pour l'adhésion au dispositif des établissements publics.

L'administration indique que les établissements publics doivent prendre des décisions au sein de leurs instances et que l'ASP a un référent déontologue. En cas de double tutelle, l'établissement choisit entre les deux ministères. Le rapport d'activité du collège de déontologie, qui comprendra les alertes, sera présenté au CTM.

L'Alliance du Trèfle a émis un avis favorable.

Point d'information sur RenoiRH

Jean-Pascal Fayolle a indiqué que l'administration a fait le choix, avec RenoiRH, d'un outil déjà en production dans d'autres ministères, contrairement à Louvois, et bénéficie donc de l'expérience acquise. RenoiRH va également être déployé au MTES.

La bascule est prévue le 15 juillet 2019. La gestion administrative et la gestion de paie se feront par RenoiRH après cette date.

Cette bascule aura un impact sur les mobilités pour lesquelles les décisions sont prises en mai-juin avec une réalisation en septembre.

Le message à retenir est qu'il y aura de grandes difficultés à sortir des délais pour les mobilités de printemps.

Emmanuel Bouyer, adjoint à la sous directrice de la gestion des carrières et de la rémunération, a présenté le calendrier. La bascule aura lieu le 15 juillet avec une fermeture technique du 1^{er} juillet (arrêt d'Agorha) au 15 juillet. Les équipes du SRH sont déjà dans les travaux invisibles pour les agents mais permettant la sécurisation de la paie, et la préparation de la rentrée scolaire.

L'objectif est d'avancer ce qui peut l'être avant cette période, différer ce qui peut l'être, simplifier et mettre en qualité les données.

Quelques impacts pour les agents :

- Mobilité générale (hors enseignants) : la prise de poste des agents externes sera décalée d'un mois (1^{er} octobre au lieu du 1^{er} septembre) car plus longue à gérer. Les urgences seront traitées.
- Contractuels : pas de contrats commençant ou finissant en juillet. Une note de service sortira bientôt sur ce sujet.
- pour la campagne de primes, il faudra tenir compte de la neutralisation de l'outil.

Une communication est prévue pour éviter une forte sollicitation du SRH. Les agents du SRH seront formés. Des tests avec paie en double sur Agorha et RenoRH seront effectués.

L'administration attend une amélioration sur le processus RH car Agorha ne fonctionnait pas bien, avec des mises à jour réglementaires difficiles. Pour RenoRH, la maintenance sera faite au niveau interministériel et l'outil comprend d'autres applications. Seule la bascule indiciaire sera faite sur RenoRH. Pour le moment l'indemnitaire reste géré sur Agorha, il n'est pas encore déployé sur RenoRH (mais c'est prévu dans 1 ou 2 ans) et le flux est ensuite injecté pour la préliquidation dans RenoRH.

L'ASP, FranceAgriMer, l'ODEADOM et l'INAO ont souhaité passer également à RenoRH, mais leur bascule s'effectuera plus tard. L'ONF et certains établissements de l'enseignement supérieur y réfléchissent aussi.

L'Alliance du Trèfle demande si une assistance aux utilisateurs est prévue. Par ailleurs les remontées en provenance des opérateurs font état d'une indisponibilité de mai à septembre.

L'Administration indique qu'il y aura une assistance aux utilisateurs et qu'il n'y aura pas d'indisponibilité plus longue pour les Établissements, mais des opérations rendues plus difficiles, notamment pour le recrutement des contractuels.

Point d'information sur l'état d'avancement de la démarche de labellisation Égalité-Diversité

Sylvie Monteil, directrice de projet « Label Égalité-Diversité », a présenté l'état d'avancement de la démarche de labellisation.

Le plan d'action avait été présenté au CTM du 8 février 2018 et depuis plusieurs groupes de travail se sont réunis.

Le dossier de demande de labellisation a été déposé à l'AFNOR le 4 février 2019. Depuis des échanges ont lieu pour fixer les dates d'audit : fin septembre-début octobre 2019.

La labellisation concerne l'ensemble des services du MAA : administration centrale, DRAAF et EPL.

Il y a trois DRAAF pilotes : DRIAAF, DRAAF Bourgogne-Franche-Comté et DRAAF Pays-de-la-Loire et 16 EPL rattachés à ces trois DRAAF. Pour l'administration centrale, tous les services sont sur le même plan d'égalité.

Un audit à blanc de 5 jours portant sur les 3 DRAAF pilotes et l'administration centrale sera réalisé de fin avril au 15 mai par des auditeurs d'ALTIDEM.

Les 3 comités (pilotage, opérationnel et communication) sont en place.

Elle a présenté ensuite les travaux réalisés sur le plan d'action :

Axe 1 : définition et mise en œuvre de la politique égalité professionnelle - diversité

- Formalisation de la feuille de route égalité-diversité,
- Bilan de mise en œuvre du protocole égalité 2013 au MAA,
- Mise en place du réseau des référents (lettre de mission- séminaire en septembre 2018 -formation



2 jours en avril 2019 -séminaire en juin 2019),

- Communication auprès des agents: 2 séminaires, rubrique intranet avec point d'entrée unique sur tous les sujets y compris le handicap, articles, vidéos, flyer sur la cellule de signalement des discriminations, 1/2 journée de sensibilisation le 27 novembre 2018, affiches diffusées en 2019.

Axe 2 : Formation et sensibilisation

Ont fait l'objet d'une sensibilisation : CODIR administration centrale (septembre 2018-avril 2019), IGAPS, DRAAF, SG des DRAAF, Directeurs d'EPL

Le MAA candidate avec d'autres ministères (dont ministères sociaux) pour un marché interministériel portant sur des actions de formation avec 4 lots :

- Lutte contre les violences sexuelles et sexistes
- Diversité et lutte contre les discriminations
- Égalité professionnelle
- Laïcité et neutralité des agents du service public.

Axe 3 : Cellule de signalement des discriminations

Elle a été ouverte en avril 2018 et un groupe de travail portant sur le fonctionnement et l'évolution de la cellule se réunira prochainement. Un bilan sera présenté lors du CTM du 25 avril.

Axe 4 : prise en compte des critères diversité - égalité dans le processus RH

Un travail portant sur l'alternance des femmes et des hommes dans la présidence des jurys est en cours.

Le guide d'aide au recrutement est paru. Il servira de support de formation pour les recruteurs.

Axe 5 : favoriser la compatibilité des vies professionnelle et personnelle

Un deuxième groupe de travail portant sur l'accompagnement des agents qui reviennent à l'emploi après une longue absence sera bientôt réuni.

Philippe Mérillon a indiqué que Françoise Liebert, haute fonctionnaire en charge de l'égalité des droits femmes-hommes et de la diversité, ferait le point sur la feuille de route égalité-diversité lors du CTM du 25 avril.

L'Alliance du Trèfle a demandé si les établissements publics entraient dans le périmètre de labellisation.

Sylvie Monteil a indiqué que les établissements publics étaient autonomes et ne relevaient pas du périmètre du MAA. Ils sont encouragés à entrer dans la démarche et certains ont demandé à bénéficier de la cellule de signalement des discriminations : FranceAgriMer, INFOMA et Montpellier SupAgro.

Questions diverses

1- Questions diverses de l'Alliance du Trèfle

1. Protection sociale

Les mutuelles référencées devaient s'engager, lors de leur offre sur les tarifs, pour l'ensemble de la période 2017-2024.

Les agents du ministère et de ses Établissements s'étonnent de voir leurs cotisations augmenter pour 2019 de presque 5% pour la santé et 18% pour la prévoyance.

Pouvez-vous nous confirmer que l'État a donné son accord sur cette augmentation, et quelles en sont les raisons ?



Jean-Pascal Fayolle a indiqué qu'une fourchette maximale d'augmentation était prévue dans le référencement et que les mutuelles avaient respecté cette fourchette.

2. Déplacements : indemnités et récupérations horaires

Depuis la réforme territoriale, les agents des DRAAF fusionnées qui se déplacent dans toute leur région ne peuvent plus se voir attribuer d'heures de récupération pour départ avant 7h ou retour entre 20 et 22h, au motif que leur déplacement s'effectue à l'intérieur d'une même région. Avant la réforme, pour le même trajet, comme les deux villes étaient alors situées dans des régions différentes, des heures de récupérations leur étaient accordées.

Alors que les effectifs ont diminué dans ces structures pour favoriser des mutualisations qui conduisent à des déplacements de plus en plus fréquents et lointains, qu'est-il envisagé pour corriger cette situation aberrante ?

Philippe Mérillon a indiqué que le secrétariat général avait conscience du problème et que le sujet serait étudié.

3. ENSAP et bulletins de paie

Alors que le prélèvement à la source se met en place sur la paie de janvier 2019, l'Alliance du Trèfle a reçu plusieurs questions d'agents dans différentes structures (DRAAF, DREAL, établissements,...) qui :

- soit disposent d'un compte ENSAP, mais ne peuvent y visualiser leurs bulletins de paie,
- soit ne reçoivent plus leurs bulletins de paie sous format papier depuis plusieurs mois, alors que l'arrêt de ce format était prévu en 2019.

Certains agents n'ont plus du tout accès à leurs bulletins de paie, ni via ENSAP, ni sous forme papier depuis plusieurs mois.

Nous souhaitons avoir des informations sur ces dysfonctionnements et sur les actions prévues pour les faire cesser. Une transmission rapide des bulletins de paie est indispensable pour les agents qui ne bénéficient d'aucune information sur le montant et le taux de prélèvement à la source qui les concernent.

Jean-Pascal Fayolle a indiqué que le taux de connexion à l'ENSAP s'élevait seulement à 72 % actuellement. Il faut respecter un délai de prévenance, mais l'arrêt de la diffusion papier des fiches de paie est prévu pour l'automne. L'ouverture d'ENSAP aux agents contractuels sera évoqué lors d'un prochain CTM avec un calendrier général. Un accompagnement des usagers sera mis en place.

Le sujet des opérateurs (FranceAgriMer n'a pas accès à l'ENSAP) est identifié.

4. Anticipation des renforts et compensations financières et horaires pour les agents des DDI et des DRAAF intervenant en situation de crise sanitaire

Alors que la peste porcine africaine est aux portes du pays et que certains agents concernés connaissent déjà une surcharge de travail, l'Alliance du Trèfle souhaite savoir ce qui est prévu pour renforcer au plus tôt les équipes en cas de menace sanitaire. Selon nos informations, une note précisant les conditions d'intervention d'agents extérieurs (autres départements, ...) en cas de crise sanitaire serait en préparation à la DGAL. Qu'en est-il ?

Lors des derniers épisodes d'influenza aviaire, de fortes disparités ont été constatées quant aux compensations financières et horaires accordées aux agents des différents départements confrontés aux foyers d'influenza aviaire, certains agents, qui ne sont pas au forfait, n'ayant même reçu aucune compensation, alors qu'ils avaient effectué des horaires supérieurs, parfois très largement, aux horaires habituels.

Si la note de service SG/SRH/SDCAR/2018-571 du 26 juillet 2018 indique les conditions

d'indemnisation des astreintes et des interventions, elle ne prévoit pas d'indemnité d'intervention pour les agents des DRAAF alors que ceux-ci (notamment dans les SRAL) ont été amenés à renforcer les effectifs des DDI pour traiter les foyers d'influenza aviaire.

Ces sujets étant particulièrement importants pour la motivation des équipes, comment le ministère envisage-t-il de les traiter avant d'être confronté à la prochaine crise ?

Philippe Mérillon a indiqué que la DGAL travaillait sur un projet de note de service qui traiterait des modalités de renforcement des équipes, de l'organisation du temps de travail et des compensations horaires, y compris pour les DRAAF. Il s'est dit attaché à mettre en place un dispositif homogène.

5. Restauration collective pour les agents de la DRAAF Occitanie - site de Montpellier

L'Alliance du Trèfle était déjà intervenue à l'automne (CTM du 4 octobre 2018) pour qu'une solution soit trouvée pour l'aide à la restauration des agents de la DRAAF Occitanie (site de Montpellier) suite à leur déménagement.

Selon nos informations, les agents devraient bénéficier de Tickets - Restaurant à compter du 1er février 2019 et ils ont appris que cette solution était provisoire (quelques mois).

Pouvez-vous nous apporter des précisions sur cette situation et nous indiquer quand une solution définitive pourra être apportée ?

Philippe Mérillon a indiqué qu'il préférerait une solution de restauration collective, qui n'avait pas encore été trouvée. Le système des Tickets-Restaurants mis en place ne peut être selon lui que transitoire.

2- Réponses de l'administration aux autres questions diverses

1. Paiement des aides PAC - relations SEA-ASP

Philippe Mérillon a indiqué qu'un groupe de travail se réunirait en avril. Pour lui le rôle des SEA dans le paiement des aides PAC est conforté mais la problématique FEADER doit être réglée.

Pour les contractuels la gestion des ARE au niveau national est prolongée.

2. Messagerie dans l'enseignement agricole

Gilbert Thuillier, chef de la mission d'appui au pilotage et des affaires transversales à la DGER, a indiqué que suite à une panne d'ampleur, la DGER envisageait le remplacement de l'outil First Class, utilisé dans l'enseignement technique agricole et quelques établissements supérieurs. L'objectif est d'avoir en décembre 2019 le même outil pour l'ensemble du MAA. Une communication sera faite en CTEA puis en CNEA. L'urgence est de rétablir une messagerie fonctionnelle.